

" COMPLÉMENT DE PREUVES " AUDIENCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Expéditeur : André LABORIE (laboriandr@yahoo.fr)

À : fmartins.avocat@gmail.com; philippe.gourbal@actu-avocats.com

Date : jeudi 15 août 2019 à 13:18 UTC+2

Cher Maîtres,

Avant d'envoyer ce complément de preuves au

Président de l'audience du 17 septembre 2019.

Au Parquet de l'audience du 17 septembre 2019.

Je me permets de respecter la communication des pièces à valoir comme toutes les autres que vous avez déjà pris connaissance.

Je vous serai très agréable en tant que rédacteur des actes devant la cour d'Appel d'Agen, et les précédentes juridictions.

De me faire à réception toutes vos observations pour que je puisse régulariser mes écrits **s'ils sont inexacts.**

Et vous produire toutes pièces qui vous seraient utiles à la défense des intérêts de vos clientes et pour vous même à l'audience du 8 janvier 2020.

Je vous informe, que mon avocat à l'audience du 17 septembre 2019 demandera pour connexité des deux dossiers:

Le renvoi à l'audience du 8 janvier 2020.

Veillez en informer à vos clientes de ce supplément de preuves afin qu'il vous en soit fait des observations que vous n'aviez pu connaître.

Je reste dans l'attente de vous lire, en l'absence de réponse sous 72 heures j'enverrai ce complément de preuves à qui de droit repris ci dessus.

CORDIALEMENT

LABORIE André



Pour audie du 17 sept 219.pdf
388.7kB